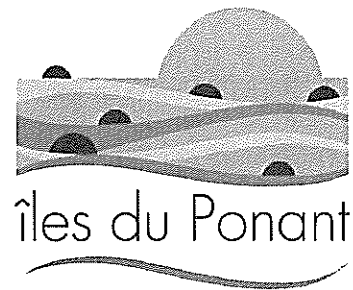


Association "Les îles du Ponant"
21 rue du Château – BP 50427
56404 AURAY Cedex
Tél. 02.97.56.52.57. – Fax 02.97.56.20.90.
e.mail : iles.du.ponant@wanadoo.fr
Site internet : www.iles-du-ponant.com



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **du vendredi 25 février 2011 à l'île de Batz (29)**

(note : le présent PV et les documents joints et/ou remis en séance sont consultables sur le site de l'Association : [www.iles-du-ponant.com /fr_FR/association-administration.php](http://www.iles-du-ponant.com/fr_FR/association-administration.php) ou envoyer par courrier sur demande

Le 25 février deux mille onze, à dix heures trente, à la Salle Ker Anna de Batz, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite en date du 17 janvier 2011.

Etaient présents :

- . M. J.Y. LE DRIAN, Président de la Région Bretagne,
- . MM. J.L. FICHET et F. MARC, Sénateurs du Finistère,
- . Mme M. LEBRANCHU, Députée du Finistère

- . Mme C. GOICHON, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, représentant M. J. AUXIETTE, Président,
- . Mme M. DANION, Conseillère Régionale de Bretagne en charge des Iles,

- . M. D. LE GAC, Conseiller Général de St Renan (Molène), représentant M. P. MAILLE, Président du Conseil Général du Finistère,
- . M. J. EDERN, Conseiller Général de St Pol de Léon (Batz),
- . M. J.Y. COZAN, Conseiller Général d'Ouessant,
- . M. G. PIERRE, Conseiller Général de Quiberon (Houat et Hoëdic),

- . M. P. HUET, Maire de Bréhat,
- . M. G. CABIOCH, Maire de Batz et secrétaire de l'Association, et M. E. RESSOT, représentant,
- . M. D. PALLUEL, Maire de Ouessant et Président de l'Association,
- . M. J.F. ROCHER, Maire de Molène, et M. J.C. BIDAULT, représentant,
- . M. J.P. KERLOC'H, Maire de Sein, et M. S. COATMEUR, représentant,
- . M. E. REGENERMEL, Maire de Groix,
- . M. F. LE GARS, Maire de Le Palais,
- . Mme C. GUILLOTTE, Adjointe au Maire et représentante de Locmaria,
- . M. L. LE GURUN, Maire de Houat et trésorier de l'Association,
- . M. A. BLANCHET, Maire d'Hoëdic, et M. J.Y. LAZZARI, représentant,
- . M. J. PRESSARD, Maire de l'île aux Moines,
- . M. D. LORCY, Maire de l'île d'Arz,
- . M. B. NOURY, Maire de l'île d'Yeu, Vice-Président de l'Association, et M. G. BEZILLE, représentant
- . M. A. BURNET, Maire de l'île d'Aix.

- .M. G. CARIOU, Président de l'Office de Tourisme de Ouessant, MM. M. CHARUAU, P. LE ROY, représentants des OTSI des îles.

. **MM. P. BLANCHET, Y. COLIN, Gérard CREACH, Guy CREACH, R. CREACH, J.J. LEON, S. MARIN**, représentants des compagnies maritimes assurant la desserte régulière des îles,

Ont donné pouvoir :

Mme A. LE LOCH,
MM. G. BOUCHET, E. DELANOE, M. DEROUEN, A. GALL, F. GOULARD, B. HUG de LARAUZE, P. LEJEUNE.

Se sont excusés :

Mmes M. BLONDIN, L. CARAMARO, C. EHREL, D. GUILLAUME, O. HERVIAUX, M. LAMOUR, A. LE LOCH, F. OLIVIER-COUCHEAU,
MM. J.Y. BANNET, P. BASTIEN, L. BEAUVAIS, Y. BOTREL, G. BOUCHET, Y. BRIEN, D. BUSSEREAU, D. CARUHEL, R. CHALUMEAU, C. COCHONNEAU, G. DELAGE, E. DELANOE, M. DEROUEN, P.Y. DESARD, M. DUPONT, A. GALL, D. GENISSEL, P. GERBENO, J.P. GODEFROY, F. GOULARD, M. GRALL, B. GRASSET, J.P. GROSSE, B. HUG de LARAUZE, R. KERDRAON, J.F. KERGUERIS, D. LAURENT, C. LEBRETON, G. LE CAM, R. LE GOFF, J.F. LE GRAND, P. LEJEUNE, C. MENARD, J.C. MERCERON, N. NAUDIN, P. NOLLEAU, Ph. PAUL, A. QUEMENEUR, B. RETAILLEAU, J. de ROHAN, E. TARAUD, H. TURBE.

Etaient également présents :

M. F. MARTINEAU, Chef de la division « Action de l'Etat en mer », Préfecture maritime de l'Atlantique,
M. J.J. DUCHENE, Vice-Président du PNRA,
Mme A. CHEVAUCHER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays Léonard,
M. J. SEITE, Maire de Roscoff,
Mme D. KERLOC'H, Conseillère municipale de Sein,
M. E. LEVRAUD, Conseiller municipal d'Aix
Mme A. SIMON, Coordinatrice territoriale-CG 29,
M. Y. LE PIVERT, Principal du CIP,
M. V. DENBY-WILKES, Délégué Régional EDF,
Mme M. CHAUVEAU, M. B. FOURDAN, Directeurs-adjoints ERDF Morbihan et Finistère,
M. D. BREDIN, Délégué Régional Bretagne CELRL et M. M. PELTIER, Directeur-adjoint,
M. L. BRIGAND, U.B.O., Mlle A. LE GENTIL, Etudiante UBO,
Mme S. WARIN, Référente territoriale Région Bretagne,
Mme M. LE ROUX, M. L. ARGOUAC'H, Secrétaires de Mairie des îles,

Mme I. LE BAL, Ass. C.A.L.I., MM. T. ROLLAND et J.B. BEVEN, « les Insulaires »- Festival des Iles du Ponant,

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux de Batz : G. CREACH, P. GUIVARCH, O. MAILLET, Adjoints, A. GLIDIC, J.M. GLIDIC, E. RESSOT,
M. M. ALLANIC, ancien Maire de Hoëdic,

MM. Y. LE MEUR, Ressources Consultants Finances, G. JAN, CATEL
MM. J.M. SAVARY, F. CAZEE, M. P.P. JEAN, Mmes GAUTER, THERAUD et HOUZE.

X X X X

Monsieur Guy CABIOCH, Maire de l'île de Batz, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente son île qui, avec ses 574 habitants au 1/01/2011, a su s'ouvrir au tourisme tout en gardant son identité et ses activités primaires : ses 160 ha de terres cultivables qui en font un « vaste jardin potager » avec une vingtaine de maraîchers, sa pêche

avec une dizaine de bateaux et 5 goémoniers. Par contre, le coût du foncier qui rend inabordable les logements pour les insulaires est un problème majeur comme dans les autres îles. C'est pourquoi l'île, en plus de ses 7 logements locatifs sociaux actuels, a un nouveau projet de logements dans un bâtiment communal. S'y'ajoutent les projets de réhabilitation du Centre de Secours et de la Salle Ker Anna. Il indique également la nécessité d'envisager les travaux sur l'estacade à Roscoff. La commune adhère par ailleurs à la Communauté de Communes du Pays Léonard qui est un outil privilégié en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de protection de l'environnement.

Le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de nombreuses personnalités dont le Vice-Amiral d'Escadre Anne-François de SAINT-SALVY, Préfet Maritime de l'Atlantique, les représentants de l'Etat, MM. Michel CADOT, Préfet de la Région Bretagne et Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région des Pays de la Loire, MM. Denis LABBE, Sous-Préfet de Lorient et Jean-Pierre CONDEMINE, Sous-Préfet de Brest, tenus à un devoir de réserve électorale, de nombreux parlementaires ainsi que M. Alain LE ROY, ancien Président.

X

X X

Point I – RAPPORT D'ACTIVITES

Le Président donne lecture du rapport d'activités repris ci-dessous :

« Retracer une année d'activité de l'Association, c'est aussi l'occasion de faire le point sur les évènements qui ont marqué la vie insulaire.

Au 1er janvier 2011, les chiffres des populations légales ont été publiés. Ils se réfèrent aux travaux de recensement sur la base des résultats actualisés pour l'année 2008 (une incidence, il pourrait être souhaitable que les nouvelles modalités de recensement prévoient que les communes insulaires soient recensées toutes la même année et non pas avec7 ans d'écart comme actuellement).

Si l'on se réfère au dernier recensement de 1999, on constate une certaine stabilité globale - 15 724 habitants en 1999, 15 999 habitants pour la population municipale 2008 en vigueur au 01/01/2011- et même des hausses. Par contre, si l'on se réfère aux chiffres de 1990, le constat est plus alarmant, toutes les îles, en particulier les îles finistériennes, perdent de la population et seule Belle-île, mais aussi l'île d'Aix, progressent. Ce constat tendrait à confirmer une des conclusions d'une étude d'EUROSTAT sur les îles, à savoir qu'en dessous du seuil de 5 000 habitants, les communautés insulaires sont dans des situations de grande fragilité. Ce qui est aussi une grande source d'inquiétudes, c'est le déséquilibre de la structure de la population : nous sommes bon an mal an toujours aussi nombreux, mais nous sommes de plus en plus vieux

Pour autant nous ne baissons pas les bras.

Un rapide balayage des initiatives et des investissements traduit cette volonté partagée : zone artisanale à l'île d'Arz, abattoir à Belle-île, logements à Bangor, Locmaria, Ouessant, Molène, rénovation de la place du marché de l'île aux Moines, regroupement scolaire à l'île d'Yeu et rénovation du « Casino », etc....

Je prendrais 3 exemples qui me paraissent significatifs de la volonté des îles :

La zone artisanale de l'île d'Arz qui a bénéficié aussi de l'Eco-Faur, car je vous le rappelle, du moins en Bretagne, les îles ont accès aux politiques sectorielles et peuvent cumuler les aides au titre du Contrat avec la Région. Cette nouvelle zone qui, par son architecture et son intégration, n'est justement pas une zone mais outil de développement à l'échelle de l'île et de la qualité de son environnement, permet d'accueillir les entreprises insulaires, bien sûr, mais aussi les entreprises du continent qui travaillent régulièrement sur l'île, mais encore de nouvelles entreprises qui viennent du continent s'installer à l'île d'Arz. L'île serait-elle le bassin d'emploi de Vannes ? Sans doute pas, mais en général, et cela se vérifie dans bien des cas dans les îles proches du continent, les bateaux du matin en hiver sont plus remplis de gens qui viennent travailler sur l'île que de gens de l'île qui vont travailler sur le continent.

L'abattoir de Belle-île. Malgré des demandes anciennes jusqu'à l'échelon européen, il n'a pas été possible de déroger à la règle de 40% maximum d'aides publics (ce qui constituerait une distorsion de concurrence avec les autres abattoirs de la région !!!). La Communauté de Communes de Belle-île, propriétaire, a donc supporté l'essentiel de l'investissement, marquant ainsi son engagement politique au plein sens du terme pour développer ET protéger son territoire, ses activités économiques et ses professionnels -agriculteurs, commerçants, etc-... Cette volonté a trouvé relais auprès du Conseil Général, du Pays d'Auray, de la Région Bretagne et aussi de l'Etat. Mais comme l'a rappelé M. Philizot, Préfet du Morbihan, lors de l'inauguration, il a, lui aussi, dû faire oeuvre de persuasion pour convaincre de la nécessité d'un tel équipement, modeste en capacité mais combien important pour le territoire ! Ainsi, l'activité agricole de Belle-île dispose d'un outil pour aller, non vers la quantité, mais vers la qualité, essentielle pour conserver aussi bien ces activités primaires modernes que pour l'entretien de l'espace. Encore faut-il que les exploitations puissent demeurer, et qu'entre mises aux normes obligatoires des sièges d'exploitations qui sont historiquement enclavés dans les hameaux à Belle-île, mais aussi ici à Batz d'ailleurs, et application sans discernement de la loi littoral, j'y reviendrai, l'action publique trouve une certaine cohérence.

Le regroupement scolaire à l'île d'Yeu, un projet ancien qui a finalement abouti. Il marque la volonté que nous avons tous de maintenir un haut niveau de qualité des services pour la population insulaire, que ce soit en matière de santé, de culture et en l'occurrence de l'éducation.

Mais si les communes et les collectivités font des efforts, il faut aussi qu'elles soient accompagnées par les institutions nationales. C'est ici l'occasion pour moi de rappeler l'extrême importance pour nous du maintien des collèges dans les îles et notamment du Collège des Iles du Ponant qui une nouvelle fois cette année nous cause quelques inquiétudes pour son avenir. Je vous renvoie à l'éditorial de notre bulletin I-Liens qui tire la sonnette d'alarme sur les services publics dans les îles. De même, en matière de santé, nos systèmes

de soins présents sur toutes les îles sont fragiles. Nous rencontrerons prochainement l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour discuter de ces problèmes.

Je ne terminerais pas sans évoquer le cas de nos casernes de pompiers. C'est l'exemple même de ce que la contrainte insulaire est un fait réel, permanent et géographique ! Inutile de rappeler le rôle essentiel des pompiers et des pompiers volontaires dans les îles. Ils sont bien souvent les seuls avec les équipages de la SNSM pour la mer à être présents sur place toute l'année pour assurer la sécurité de nos concitoyens, sans parler de la saison touristique où ils sont en permanence mis à contribution... Pour prendre l'exemple d'Ouessant, une île chère à mon cœur et au vôtre je l'espère, c'est un investissement de 1 219 730,00 € HT dont il s'agit, avec une participation communale prévisionnelle de 402 876,82 €. Nous ne nions pas la nécessité d'offrir aux pompiers qui donnent beaucoup de leur temps des conditions d'intervention décentes. Mais connaît-t-on beaucoup de Communes de 880 habitants devant réaliser un tel investissement pour une caserne de pompiers ?

Ainsi, c'est une des nombreuses dépenses contraintes, qu'on peut aussi appeler « surinvestissements » à laquelle nos communes doivent faire face. Inutile de dire que nous préférerions pouvoir, comme nous l'avons inscrit dans les contrats de projet donner plus de sens à nos investissements pour un développement socio-économique responsable et durable.

Si, grâce aux différents Conseils Généraux, aux Conseils Régionaux et à l'Etat, nous arrivons à poursuivre nos investissements, rappelons aussi que les coûts de fonctionnement de nos services municipaux subissent également des surcoûts très importants eu égard à nos strates de population et qu'ils ne sont nullement pris en compte.

Alors, afin d'améliorer nos ressources propres pour répondre à ces contraintes spécifiques, nous avons demandé au bureau d'études « Ressources Consultants Finances » de nous accompagner pour trouver des solutions pérennes, notamment dans le calcul de la DGF pour intégrer une sorte de coefficient lié à l'insularité. Un état des lieux a ainsi pu être réalisé et des propositions vont maintenant pouvoir être envisagées. Elles seront esquissées tout à l'heure par M. Yann Le Meur ici présent.

Au final, le bilan aujourd'hui des crédits s'établit comme suit en Bretagne :

- au titre du contrat avec la Région, sur une enveloppe de 3,4 Millions d'euros, pour la période 2009-2012, les crédits consommés s'élèvent à 1 105 881 €, les crédits programmés (dossiers en cours d'instruction et opérations validées en Comités de Pilotage et de Programmation) à 2 101 242 €. Il reste donc moins de 200 000 € pour les investissements 2011-2012.

Ce niveau de consommation important du côté de la Région a permis la réalisation de 48 logements locatifs sociaux et des projets correspondant à 55 nouveaux logements sont prévus au titre des crédits programmés. En tout, l'aide de la Région aura participé à la réalisation d'une centaine de logements et l'on ne peut que s'en féliciter puisque cela demeure la pierre angulaire de notre politique de maintien de la population permanente et que seule la Région et les départements peuvent y contribuer de façon spécifique.

- au titre de l'Etat, sur une enveloppe de 5 Millions d'euros, pour la période 2007-2013, les crédits consommés s'élèvent à 1 969 395 €, les crédits programmés à 2 100 000 € avec les projets de Centres de secours qui représentent à eux seuls près du 1/3 de l'enveloppe. Il reste donc de l'ordre de 900 000 €.

Au niveau institutionnel, la réforme des collectivités locales a suscité quelques inquiétudes. Elles avaient été exprimées lors de l'AG de l'année dernière et transmises à nos parlementaires. Nous les avons renouvelées au moment de la discussion parlementaire. Je vous rappelle qu'elles portaient sur 3 points :

- l'intercommunalité obligatoire qui doit être mise en œuvre dès cette année. La position de l'association est pragmatique. Nous tenons évidemment compte que certaines îles sont déjà en intercommunalité et ne veulent pas revenir en arrière. Mais les communes encore isolées de l'île de Sein, d'Ouessant, d'Yeu et de Bréhat refusent cette intégration forcée pour des raisons tout à fait légitimes qui tiennent notamment à leur éloignement de tout centre urbain de quelque importance.

- Il y a aussi l'affaiblissement de la représentation des îles dans le cadre de la création des conseillers territoriaux et la disparition de certains cantons insulaires. Les îles sont réparties entre six départements et quatre régions, ce qui ne facilite pas les choses, mais dans le cadre d'une vraie décentralisation, la mise en place d'une vraie représentation des communes insulaires de la zone Manche Atlantique aurait eu du sens !

- le devenir de la politique que je viens de décrire du fait de la remise en cause des clauses de compétences générales des départements et régions. Mais concernant notre partenariat avec la Région Bretagne, une récente rencontre avec le Président Jean Yves Le Drian nous a rassurés.

Autant dire que nos inquiétudes demeurent, doublées d'incertitudes quant aux décisions qui seront prises en 2014 .C'est certainement une raison pour nous de continuer et renforcer le travail que nous pouvons faire avec nos parlementaires. Leurs différentes interventions montrent que, même si c'est difficile et aléatoire, des avancées au niveau national sont possibles.

Je tiens par exemple ici à saluer les initiatives prises d'une part, par M. Guesdon, député de Vendée (Sables d'Olonne), pour relayer la demande de l'île d'Yeu qui est aussi la nôtre d'étendre la perception de la Taxe Barnier à l'ensemble de l'année et aux véhicules. Gain de cause a été obtenu pour une petite partie mais je crois qu'il nous faudra réitérer notre demande. Je remercie d'ailleurs également le Président du PNRA de l'initiative qu'il a prise dans le même sens.

De même mes remerciements vont à François Marc, Sénateur du Finistère, grâce auquel nous avons pu rétablir une situation favorable aux îles situées dans un Parc Marin.

Dans ce domaine, je veux aussi évoquer un sujet qui est devenu incontournable, j'ai même envie de dire « politiquement correct », le développement durable.

Les îles, d'une façon générale, n'y sont pas opposées et même y voient une opportunité pour développer de nouvelles activités, de donner un nouveau sens à leurs activités traditionnelles autour de la mer. Encore faut-il, là encore, une certaine cohérence. Alors qu'on a découvert une nouvelle espèce d'éponges autour de Groix (c'est peut-être anecdotique mais gageons que les campagnes d'observations se multipliant en mer autour des îles, de nouvelles découvertes auront lieu), que la zone NATURA 2000 en mer se met en place, voilà qu'on envisage de se débarrasser des boues encombrant le port de Lorient dans ses parages. Cela suscite, et de façon légitime, l'émoi et la mobilisation des élus et de la population. D'une certaine façon, nous les élus et la population insulaire, nous avons un peu l'impression, les

mots sont sans doute un peu forts, de servir de réceptacle à un certain laisser-aller du littoral continental.

C'est un peu aussi cette incompréhension que ressentent les élus excédés pour certains, par les recours systématiques et permanents de certains professionnels du juridisme qui agissent souvent sous le voile angélique de la défense de l'environnement. N'est ce pas un peu « lâcher la proie pour l'ombre », si l'on considère les enjeux à venir sur le littoral que de retarder le camping d'Hoëdic, faire annuler un lotissement communal, empêcher quelques constructions insulaires, interdire la modernisation des exploitations agricoles ? Sur des territoires où rappelons-le encore une fois, 80% du littoral est en site classé depuis quarante ans, où, comme à Belle-île, à peine 10% est urbanisé ou urbanisable. Qui peut en dire autant sur le littoral breton et atlantique ? Tout le monde conçoit que la loi littoral dans son application doit être adaptée au contexte insulaire. Il faudra que des solutions soient trouvées et juridiquement consolidées.

Je parlais précédemment de nécessaire cohérence des décisions et des actions des pouvoirs publics, de tous les pouvoirs publics. Pour que nos îles demeurent ces territoires de vie, c'est indispensable. Nous pouvons compter sur nous même, et nous essayons de le faire, mais nous ne pouvons pas tout. Deux exemples qui concernent l'île d'YEU sont particulièrement incongrus :

- Le gouvernement a récemment fait connaître les sites concernés par le développement de l'éolien en mer. Or celui de Vendée, sans doute celui qui recueillait le plus d'avis convergents par les usagers locaux, en particulier avec les pêcheurs, et où des discussions avancées avaient eu lieu pour envisager les retombées en terme d'activités et d'emploi pour l'île d'YEU, n'a pas été retenu.

- Alors qu'on peut parler d'une île quasiment sinistrée par les décisions unilatérales de l'Union Européenne et du Conseil des Ministres en matière de pêche, que répondre à une décision de quota « zéro » sur la pêche à la taupe « basée sur des éléments scientifiques » produits par des scientifiques qui n'ont à aucun moment consulté la seule pêcherie française – et européenne-, en l'occurrence celle de l'île d'YEU ? Nous attendons toujours les réponses.

Pour autant, nous progressons chaque année dans la protection de l'environnement.

Avec la mise en place programmée pour cette année des dispositifs de ramassage des ordures ménagères de Houat et Hoëdic, ce sont désormais toutes les îles qui sont dotées de systèmes de ramassage et de traitement. Tout n'est pas parfait, mais de toute façon, ce sera toujours une source de préoccupation. Nous allons maintenant améliorer les dernières déchetteries et sans doute faudra-t-il aussi passer à une phase de réduction de la production de déchets. Car, à peu près tout ce qui retourne sur le continent sous forme de déchets, a un jour ou l'autre, pris le bateau pour venir à l'île ! Les nouveaux investissements, les constructions de logements répondent désormais aux normes qualitatives exigées, malgré le surcoût que cela représente. Car au risque de me répéter, dans l'état actuel du marché dans lequel nous vivons, construire dans les îles coûte plus cher que sur le continent et le surcoût environnemental est également plus élevé sur l'île que sur le continent.

Le Contrat territorial que nous avons signé avec la Région Bretagne et l'ADEME et la prise de fonction d'Emilie GAUTER fin août va nous permettre d'intensifier cette évolution, notamment concernant l'habitat ancien et les équipements publics. Un seul chiffre : le tout

électrique représente 60% du bâti sur les îles contre 20% en moyenne sur le continent. Autant dire que là existe un potentiel d'économie – énergétique et financier- déterminant, sans compter les sources d'emploi potentiels. Dans le même ordre d'idée, le développement futur des énergies marines doit être une occasion à saisir pour les îles, pour en tirer partie, mais aussi pour qu'elles puissent accueillir leur part des nouveaux métiers et des nouvelles activités qu'elles vont procurer.

En matière de communication et de promotion touristique, cette année a vu de gros efforts pour moderniser notre site internet et en améliorer l'interactivité, renouveler notre photothèque en mettant l'accent sur l'illustration de la vie dans les îles au delà des clichés classiques, poursuivre la publication du bulletin Î-liens, établir un partenariat avec le CRT-Bretagne pour réaliser un programme d'ateliers de travail sur le thème « destination qualité » qui doit se dérouler sur toutes les îles. La première série sur Belle-île a été un succès de l'avis de tous les participants (merci à Mickael DODDS, directeur du CRT). Les prochains sont envisagés sur Groix, Ouessant, Arz

Enfin, la participation des îles aux Fêtes Maritimes de Douarnenez a été une réussite. Elle a permis de mobiliser élus, producteurs insulaires, malgré un moment peu favorable pour eux, acteurs de la vie sociale et culturelle comme le Salon du Livre de Ouessant, le Festival du Film de Groix, la troupe du « Marlou théâtre » de Yeu, pour des rencontres enrichissantes pour tous.

Cette réussite, comme celle du Défi des Ports de pêche de Groix, a fait germer cette riche idée d'organiser des rencontres pour les insulaires. Portée par Jean-Benoît BEVEN et une Association spécialement créée pour cela, en s'appuyant sur l'enthousiasme de ses membres de Belle-île, Groix ou de Ouessant et celui sans faille de l'équipe de l'île d'Yeu, nous espérons que ces moments particuliers qui auront lieu les 17, 18 19 septembre soient ceux de « retrouvailles » entre insulaires, moments pour partager et faire partager nos expériences, nos savoirs autour d'un évènement, à la fois festif, sportif et culturel, valoriser nos productions et nos métiers, montrer que nos îles ne sont pas seulement des lieux de villégiature mais aussi, et surtout, des territoires de vie. Ce sera, nous n'en doutons pas, une belle fête pour les 40 ans de l'Association !

Je souhaite également remercier pour la qualité de leur travail et leur participation à l'Association : Marie Languille et Anaïs Demarty qui ont chacune réalisé un stage au sein de l'Association. La première a réalisé un diagnostic de chacune des 15 îles au regard de l'accessibilité. Du parking de l'embarcadère à la plage ou à l'hébergement, toute la chaîne a été passée en revue pour chaque île. C'est aussi un enjeu à venir pour nous tous.

Anaïs a établi un état des lieux des questions d'eaux et d'assainissement sur les îles. Ce travail réalisé grâce à un co-financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous donne des éléments de base pour évoluer, je l'espère, vers un partenariat renforcé pour améliorer et sécuriser l'ensemble du processus de la production d'eau potable jusqu'au rejet en milieu naturel. Il faudra dans certains cas faire preuve d'imagination !

En ce 25 février, je ne peux pas terminer sans revenir un an en arrière. Il se trouve que nous étions réunis les maires des îles bretonnes avec les services de l'Etat, de la Région et des

Départements à Brest pour une réunion des Comités de pilotage et de Programmation. En se quittant, chacun faisait part de sa préoccupation quant à la météo annoncée: une dépression bien creuse et un coefficient de marée important. Nul n'imaginait que « Xynthia » allait frapper aussi fort les côtes charentaises et vendéennes et ...l'île d'AIX ! Cette île, la plus sud de l'Archipel du Ponant, celle où l'on imagine la douceur de vivre entre roses trémières, vignes et ostréiculteurs, et plages quasi méditerranéennes, à l'ombre des chênes verts. En cette nuit mémorable, elle ne put compter que sur elle-même, ses pompiers, ses élus, toute sa population présente, pour porter secours à ses sinistrés, 1m50 d'eau dans certaines maisons, un torrent qui coupe l'île en deux ! Alors que les liens avec le continent sont rompus : le « Pierre Loti » a rompu ses amarres et est drossé à terre, les réseaux électricité, eaux etc ... sont détruits. Par bonheur, aucune victime ne sera à déplorer, et la solidarité sera vite déployée autour des sinistrés.

Haïti, l'île d'Aix, cette solidarité est au cœur de nos préoccupations.

C'est aussi cela qui donne sens à notre action et à notre volonté de maintenir des îles vivantes et dynamiques toute l'année.

X

X X

Point II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2010

(cf documents remis en séance)

Ils sont présentés par M. François CAZEE, expert-comptable.

Le montant des charges s'élève à **271 875 €** avec comme différences notables par rapport à l'année précédente :

- une diminution des charges de fonctionnement de l'ordre de 35 % malgré des frais de déplacements élevés dus à l'emploi de deux stagiaires et au recrutement d'une chargée de mission « énergie et développement durable », à compter du mois de septembre, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME et la Région Bretagne,
- des frais de salaires et charges en hausse compte tenu du recrutement ci-dessus et de celui d'une assistante technique « tourisme et communication » en mars qui a travaillé pour l'association en 2009 via un groupement d'employeurs, « Venetis », les charges liées à ce poste ayant été comptabilisées en « personnel extérieur » jusqu'en février 2010.

A noter que la rubrique « études » en 2010 concerne une partie de l'étude menée par le cabinet « Ressources Consultants Finances » sur l'analyse de la DGF des communes insulaires et la recherche de formules d'optimisation (cf. point V).

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à **267 825 €**. Les bases de participation des Communes, Départements, Région Pays de la Loire sont identiques à celles de 2009, soit 2,10 € par habitant – population DGF. Ces participations représentent 47 % des recettes. La participation de la Région Bretagne, contractualisée pour 4 années, à hauteur de 100 000 €/an, représente 37.3 % des recettes 2010.

A noter également une participation de l'ADEME et de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial, de l'Etat pour l'acquisition de matériel de visio-conférence, de l'Agence de l'Eau pour le travail réalisé par l'une des stagiaires sur l'eau et l'assainissement dans les îles, une participation de la Fédération des Petites Iles Européennes au frais de

gestion de son secrétariat effectué dans le cadre de l'Association et des remboursements de frais et d'organismes sociaux.

Il en résulte un déficit de l'exercice de 4 050 € affecté sur les fonds propres au passif du bilan, ce qui établit le crédit de ce poste à 11 146 €.

F. CAZEE indique que pour une structure telle que l'Association, un niveau de fonds propres correspondant à trois mois de fonctionnement serait souhaitable.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes, les résolutions proposées par le Conseil d'Administration –approbation des comptes, quitus aux administrateurs, affectation du résultat- sont adoptées à l'unanimité.

Point III – PROGRAMME et BUDGET 2011

Le programme d'activités de l'Association pour 2011 reste étroitement lié à la mise en oeuvre de la Convention-cadre avec l'Etat et du Contrat avec la Région Bretagne pour un développement durable des îles bretonnes du Ponant. Il est également marqué par le Contrat d'Objectifs territorial mis en place en septembre 2010, avec l'aide de l'ADEME et la Région Bretagne, pour 3 ans, avec pour objectif l'application concrète de la démarche de développement durable auprès des élus et décideurs insulaires. L'Association continuera à œuvrer pour la reconnaissance de la spécificité insulaire dans les projets nationaux de réforme territoriale, de loi de finances ainsi qu'au niveau européen avec la Fédération ESIN. Elle poursuivra également ses actions de promotion et de communication via :

- le site internet , les bulletins « I-liens » et « Eco-I-liens »,
- la participation à des évènements mettant en exergue les îles, notamment le 1^{er} festival des Iles du Ponant, « les insulaires », qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2011 à l'île d'Yeu,
- sa collaboration avec le CRT et les OTSI à travers l'accompagnement au programme de formation « accueil-destination qualité dans les îles ».

Enfin, en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale, elle répondra à un appel à projet de la Région Bretagne concernant « l'accompagnement de la structuration de la recherche en Bretagne » afin d'organiser à l'horizon 2012 un atelier sur le thème « Entreprendre sur une île » qui pourra bénéficier à ce titre, s'il est retenu, d'un financement spécifique.

Le budget prévisionnel présenté est en légère augmentation ; il s'équilibre à 313 988 € grâce à une participation des communes et de la Région Pays de la Loire à hauteur de 2.5 €/habitant sur la base de la population DGF, celle des départements étant maintenue sur les bases 2010 (2.10 €/hab. pop. DGF).

Point IV – Informations diverses

Le Président donne lecture de la motion prise par le Conseil d'Administration du Collège des Iles du Ponant lors de sa réunion du 02/02/2011 sur la diminution de la Dotation Globale Horaire –DGH- (cf texte joint en annexe 1). Il rappelle l'importance de cet équipement du service public d'éducation pour le maintien des populations permanentes, en particulier des actifs, et que les personnels et l'ensemble du collège ont fait preuve d'initiative en se dotant et en utilisant un système de vision conférence entre les sites.

Il propose ensuite à M. Guy BEZILLE, adjoint au Maire de l'île d'Yeu et secrétaire de l'Association du Festival des Iles du Ponant, de prendre la parole pour présenter le festival « les Insulaires » (cf flyer joint). Les objectifs sont multiples :

« 1) **Resserrer les liens entre les îles** et permettre aux populations de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs expériences, leurs savoir-faire autour d'un évènement à la fois festif, sportif et culturel.

2) **Etre le rendez-vous annuel de l'AIP**, lui donner davantage de visibilité auprès des élus, des professionnels, des médias et des insulaires.

3) **Valoriser les productions et les métiers insulaires**. Montrer que les îles ne sont pas seulement des lieux de villégiature mais aussi, et surtout, des territoires de vie.

4) **Etre un espace de discussions et de réflexions** sur les problématiques insulaires : transport maritime, énergie, pression foncière, maintien des activités économiques et du lien social, préservation de l'environnement, tourisme durable, etc...

5) **S'assurer un coup de projecteur médiatique** et montrer une image combattante des îles, loin de la vision carte postale.

6) **Attirer des visiteurs sur l'île organisatrice** et dynamiser ainsi l'économie locale le temps du festival. »

Les moyens mis en œuvre seront à la hauteur de ces objectifs : des animations festives, des ateliers avec conférences, débats, forums, projets pédagogiques, des compétitions sportives, etc...

M. BEZILLE remercie déjà les financeurs institutionnels (Régions, Départements...) qui ont décidé de soutenir ce projet ainsi que les partenaires privés qui ont d'ores et déjà répondu favorablement (EDF, la Compagnie Yeu-Continent, la Compagnie Océane, etc...). Il rappelle qu'un référent a été nommé sur chaque île pour la mise en place de ce projet ambitieux.

Point V – Intervention de M. Yann LE MEUR, PDG de Ressources Consultants Finances

M. LE MEUR a été missionné par l'Association pour la réalisation d'une analyse de la Dotation Globale de Fonctionnement –DGF- des communes insulaires et la recherche de formules d'optimisation. Il présente l'état de ses travaux 2010 (cf la note de synthèse). Son étude sera finalisée courant 2011 avec les travaux suivants :

- la proposition de changements portant soit sur les critères, soit sur des concours particuliers,
- l'écriture de notes d'argumentation, d'amendements accompagnés d'exposés des motifs.
- la rédaction d'amendements (avec, à l'appui et le cas échéant, des réunions avec des parlementaires, des administrations),
- une veille technique portant sur la préparation des lois de finances pour ce qui concerne les dotations.

Suite à l'exposé, le Maire de l'île de Sein, **M. Jean-Pierre KERLOC'H**, s'interroge sur la pérennité de la dotation Parc Marin pour les îles de Ouessant, Molène et Sein.

M. François MARC, Sénateur, revient sur les débats parlementaires et la décision de la Commission mixte paritaire qui a rétabli, pour 2011, une dotation de 150 000 € pour les trois îles. Il convient que l'avenir de cette dotation passera par des arguments solides et des

propositions qui assureront sa sécurité juridique car être dans un parc marin implique nécessairement des contraintes qui limitent le développement économique, touristique et l'aménagement des territoires concernés.

Le Maire de l'île d'Yeu, fait remarquer que la DGF que perçoit son île correspond aux montants des taxes perçues par l'Etat sur les transports à destination de l'île.

Point VI – DEBATS ET ALLOCUTIONS

a) Intervention de M. Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Région Bretagne

Le Président PALLUEL fait part de l'obligation de J.Y. LE DRIAN de prendre le prochain bateau et lui propose de prendre la parole.

M. LE DRIAN intervient pour dire son plaisir de participer aux travaux de l'Assemblée, comme pratiquement tous les ans. Les questions insulaires préoccupent de manière significative les élus régionaux bretons et c'est Mme Monique DANION qui a été désignée en 2010 pour succéder à Mme Yvette DUVAL en tant que conseillère régionale référente pour les Iles du Ponant.

M. LE DRIAN a apprécié l'exposé de M. LE MEUR qui laisse augurer de nouvelles pistes de réflexion et de nouveaux chantiers en lien avec les Sénateurs, et en particulier le Sénateur MARC présent.

Suite au rapport du Président, il souhaite apporter les précisions suivantes :

1°) Depuis 2009, un évènement majeur au niveau régional est à noter : c'est la création d'un Etablissement Public Foncier (EPF). Le point de départ et la prise de conscience de sa nécessité proviennent des îles où les jeunes insulaires actifs ne trouvaient plus à se loger. Aujourd'hui, Foncier de Bretagne existe et les collectivités, dont les îles bien sûr, ne doivent pas hésiter à faire appel à cet outil dont l'intervention s'inscrit dans un cadre conventionnel.

2°) Le problème des boues de dragage, comme celles de la rade de Lorient et de leur immersion au large de Groix doit être abordé de façon régionale et globale et la Région s'y emploie.

3°) L'engagement de la Région en matière d'énergies renouvelables vient de se concrétiser avec la mise en place du Pacte Electrique Breton qui est un levier de développement économique et d'innovation technologique ainsi qu'un vecteur essentiel pour les îles, notamment pour BREHAT et GROIX qui ont été retenus dans le cadre du développement des énergies marines, la première pour l'hydrolien et la seconde pour l'éolien flottant, à titre expérimental dans un premier temps.

En ce qui concerne le partenariat avec l'Association des Iles du Ponant, le contrat actuel court jusqu'en 2012 et il reste de l'ordre de 200 000 € de crédits non engagés sur les 3,4 millions prévus. Ce qui est une bonne chose et montre le dynamisme des îles. Il souligne la possibilité d'abonder les crédits du contrat avec les autres politiques sectorielles, les crédits des contrats de Pays et de l'Ecofaur, principe qui sera maintenu pour le prochain dont il faut préparer les éléments dès maintenant pour assurer la continuité. Si sa rédaction est finalisée courant 2012, la Région pourra délibérer fin 2012 et engager les crédits.

Le Président se dit préoccupé par le Plan Stratégique Régional de Santé, première étape dans la construction du Projet Régional de Santé visant à assurer la pérennité de la capacité de soins et reste vigilant sur l'évolution de ce dossier.

Il conclut ses propos sur le Schéma Numérique Très Haut Débit en préparation pour l'ensemble de la Bretagne et dans lequel une spécificité numérique insulaire sera insérée.

Avant de passer la parole à Mme Claudine GOICHON, Denis PALLUEL précise qu'à la suite d'une réunion de travail récente avec l'EPFR, une convention-cadre entre l'EPFR et l'Association est en cours de préparation et c'est Frédéric LE GARS, Maire de Palais et Président de la Communauté de Communes de Belle-île qui en a la charge... Mais surtout, il remercie une nouvelle fois la Région pour son engagement fort auprès des îles que vient de ré-affirmer le Président LE DRIAN. Le contrat actuel aura permis, entre autres, la réalisation d'une centaine de logements locatifs sociaux sur les îles bretonnes et les assurances données sur l'avenir encourage les élus à poursuivre le travail.

b) Intervention de Mme Claudine GOICHON, Conseillère régionale des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire accompagne l'île d'Yeu au travers des politiques sectorielles et de contrats spécifiques établis en lien avec les élus, dont le Contrat Territorial Unique en place depuis 6 ans et qui va être renouvelé prochainement. Elle intervient sur de nombreux dossiers comme par exemple, le regroupement scolaire qui vient d'être effectif après moult difficultés. La Région associe toujours l'île d'Yeu aux grandes décisions et s'attache à valoriser ses possibilités en matière d'énergie, de formation, de santé, etc... Elle reste très mobilisée sur le projet d'éolien offshore au large de l'île qui bénéficie d'un large consensus (CLPM, élus, associations...). Tous les élus du Conseil Régional ont approuvé la requête du Président AUXIETTE auprès du Président de la République demandant à ce que ce projet soit retenu par le Gouvernement. Sur les questions de santé, et particulièrement la santé sur les îles, et compte tenu du moindre poids qu'ont les Régions au sein des ARS, Mme GOICHON préconise une réflexion interrégionale.

c) Intervention de Mme LEBRANCHU, Députée du Finistère

Elle pense, avec la Commission des finances de l'Assemblée Nationale et sans doute aussi celle des Sénateurs, qu'une réforme profonde de la fiscalité locale est à envisager. Aussi, l'étude réalisée par M. LE MEUR démontre que les îles se situent déjà en amont d'une future réforme. Avec ses collègues présents, elle se fera le relais des propositions qui pourront être faites et elle en appelle à la Ministre des Finances et peut-être à une démarche conjointe de l'ensemble des Parlementaires pour que les sommes modestes de certaines dotations revenant aux îles puissent être sanctuarisées. Cela lui rappelle le combat mené il y a quelques années déjà par Marie JACQ alors députée de Batz, dont l'une des grandes victoires avait été l'ouverture d'une antenne du Collège des Iles du Ponant à Batz.

d) Intervention de M. Didier LE GAC, Conseiller Général, représentant le Président MAILLE

Il souhaite revenir sur 3 points importants pour le Département du Finistère :

1°) Comme sur le reste de son territoire, le Département a signé, en 2010, un Plan d'engagement avec les quatre îles finistériennes grâce à un contrat de territoire valable pour six ans et visant à aider les communes insulaires dans leurs projets. Ces derniers portent, en priorité, sur le logement mais aussi sur le développement économique, l'environnement, les déchetteries, les transports. Un certain nombre de réalisations ont déjà démarré : la création d'une déchetterie et la réhabilitation de l'ancienne décharge à Sein, la rénovation-extension du centre de soins à Molène, la réalisation d'une étude sur l'eau à Ouessant, etc...

2°) En 2010 également, le Département a revu ses coefficients de solidarité et les trois îles se sont vu attribuer le coefficient maximum de 1.589 %, pour toute subvention qui leur est octroyée.

3°) A cause de la réforme fiscale qui a entraîné une nette diminution des recettes des Départements, le Département du Finistère a dû revoir un certain nombre de programmes mais les Centres de secours des îles ne devraient pas en pâtir.

Il conclut sur l'amendement « Parc Marin » dont François CUILLANDRE, molénais, actuel Maire de Brest et ancien Député, très sensible à la cause des îles, a été à l'origine.

e) Question de M. Bruno NOURY, Maire de l'île d'Yeu

Il revient sur la réforme territoriale et l'obligation pour les îles d'adhérer à une intercommunalité. Avec quelques îles bretonnes, l'île d'Yeu ne croit pas que la spécificité et les surcoûts insulaires seront pris correctement en compte à cette échelle. Par ailleurs, canton et commune de 5 000 habitants, elle est actuellement représentée par un Conseiller Général au sein de l'Assemblée départementale, mais à partir de 2014, il n'y aura pas de conseiller territorial islais alors que les enjeux de l'île sont très importants. Ne serait-il donc pas possible de prévoir un régime dérogatoire ?

Mme Marylise LEBRANCHU lui propose d'effectuer une étude démontrant que les compétences exercées par l'île aujourd'hui ne pourront pas l'être par d'autres syndicats et de solliciter une entrevue avec la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) auquel il pourra soumettre un argumentaire géographique, technique, financier, etc...

M. Denis PALLUEL complète la réponse en faisant part de la transmission d'un argumentaire de la Commune d'Ouessant, sur ce même sujet, au Préfet du Finistère. Il souligne qu'au sein de l'Association les différences entre les communes adhérant à une intercommunalité et satisfaites de cette situation et les communes ne souhaitant pas y adhérer, souvent pour des raisons de rupture territoriale forte, sont admises et comprises. Il ajoute que la représentation des îles est un sujet de préoccupation pour l'avenir. Lors du Conseil d'Administration de la veille, certains ont évoqué la possibilité de créer un « sénateur » des îles comme il y a des parlementaires représentant les français de l'étranger

f) Interpellation de M. Jean-Yves COZAN, Conseiller Général d'Ouessant

A ce jour et jusqu'en 2012, Ouessant est desservi par bateau et par avion. Les trois îles de Ouessant, Molène et Sein ne représentent plus que 1 300 habitants et un nouveau bateau à passagers, le Fromveur n° 2, va être prochainement mis en chantier pour 9 millions d'euros. L'avion par contre, considéré comme un luxe, risque d'être remis en cause dans la prochaine délégation de service public. Mais n'est-ce pas supprimé l'existence même d'Ouessant ?

g) Intervention de M. Bruno NOURY, Maire de l'île d'Yeu

A propos des transports, M. NOURY aborde le sujet de la Taxe Barnier et les demandes de sa commune relayées par le Député GUEDON concernant :

- l'indexation du plafond de la taxe,
- l'extension de la taxe aux autres modes de transport (bateaux de plaisance, voitures, ...),
- l'extension de la période de perception à l'année.

L'objectif est d'aider à la mise en place d'un réseau de transport sur l'île pour diminuer l'usage de la voiture individuelle. Mais cette initiative paraît très compromise, même dans le cadre d'un droit à l'expérimentation :

- Les villes de moins de 10 000 habitants ne peuvent percevoir de taxes ; taxer les voitures revient à instaurer un péage urbain, ce qui n'est pas légal.
 - L'extension de la période de perception ne peut se faire que par voie réglementaire et non parlementaire.
 - L'indexation du plafond de la taxe (1.52 €) sur l'inflation est acquise mais n'aura pas de répercussion immédiate compte tenu du prix actuel du billet.
- Il souhaite que cette démarche soit renouvelée et poursuivie.

h) Intervention de M. Jean-Pierre KERLOC'H, Maire de l'île de Sein

Il approuve les propos de M. NOURY et revient sur la réforme territoriale qui implique aussi la continuité territoriale pour permettre aux insulaires de vivre comme les continentaux : participer aux réunions, aller à la piscine, etc... Mais le fait d'être en intercommunalité ne résoudra pas ces problèmes et les augmentera dans certains cas (réunions plus nombreuses sur le continent, etc...) alors qu'il faut être insulaire pour les vivre et bien les connaître.

Le Président Denis PALLUEL confirme que les communes isolées tel que Sein, Ouessant ou Yeu ne cultive pas l'isolement pour l'isolement ; cela n'occulte pas ce qui marche très bien comme les partenariats avec l'Etat, les Régions, les Départements. Créer une Communauté de Communes des îles n'aurait pas de sens mais l'Association réfléchit à sa transformation en établissement public, ce qui lui permettrait de renforcer son rôle institutionnel.

i) Interventions sur la loi littoral

M. Bruno NOURY soulève les problèmes liés à la loi Littoral : son 2^{ème} PLU vient d'être rejeté et les recours d'association sur tel ou tel projet sont incessants. M. Denis PALLUEL reconnaît que cette insécurité juridique touche toutes les îles et qu'une transformation de la loi ne la résoudra pas, compte tenu de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Mme LEBRANCHU propose deux axes de travail et des propositions d'expérimentation à solliciter sur :

- la densification de l'habitat dans les communes littorales dotées d'un assainissement et les îles,
- une action publique cohérente avec le droit

Propos que complète Mme Monique DANION qui rappelle que l'EPFR peut permettre de poursuivre la réflexion sur ce thème.

x

x x

Le Président remercie les participants et espère que même si ces échanges ont une fois de plus pointé de nombreux problèmes, ils laissent également entrevoir des îles combattives et des îles où il fait bon vivre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Annexe 1 : Motion suite au CA du collège des îles du Ponant du mercredi 2-02-2011

Suite à la présentation de la DGH par M. Le Pivert, principal du collège des îles du ponant, nous ne pouvons pas accepter le nombre d'heures proposé pour les raisons suivantes :

- le collège des îles du ponant est éclaté sur plusieurs sites. Une ouverture de deux classes au collège ne peut donc pas impliquer une baisse de la dotation horaire.

. Le regroupement de classes est impossible sur quatre des six îles pour cause de locaux trop petits.

- Les contraintes des horaires de bateaux impliquent que les enseignants ne peuvent travailler sur plusieurs sites dans la même journée. La spécificité du collège fait que même un service d'une heure bloque un enseignant sur une île pour la journée.

D'autre part un minimum de quatre heures de cours est nécessaire pour rendre le déplacement financièrement acceptable par un vacataire.

- il n'y a pas assez de professeurs en même temps sur chaque île pour gérer toutes les classes. Cela rend donc impossible d'appliquer les heures réglementaires et impose des classes sans adulte à chaque heure de la journée.

- le système de visio enseignement est un système mis en place pour palier à un manque de présence de professeurs quand les îles de Molène et Sein ne comptait que un élève par site, ces îles comptent maintenant plusieurs élèves.

Le visio enseignement est un support pédagogique pour aider les professeurs dans certaines activités et ne doit en aucun cas se substituer à la présence d'un professeur devant l'élève, en effet : Certaines matière ne peuvent pas du tout s'enseigner par visio, la présence d'un élève devant un écran toute la journée n'est pas une bonne chose (manque de concentration, de participation active de l'élève, pas d'activité de groupe, impossible de vérifier le travail écrit de l'élève, problèmes pour les yeux, cours dépendant du bon fonctionnement matériel).

- Suivant les îles et les contraintes d'horaires de bateaux, les enseignants sont obligés d'accueillir les élèves hors temps de cours. Le peu de présence, voire l'absence, de surveillants sur chaque site fait que ce sont encore les enseignants qui sont obligés d'ouvrir et de fermer le collège, de gérer toute la vie scolaire ! Toutes ces heures n'apparaissent bien sûr pas dans le service des enseignants.

Pour ces raisons, nous souhaitons que la DGH soit révisée afin que l'on puisse avoir :

- Un minimum de deux adultes, pour des raisons de sécurité, en même temps sur les îles de Molène et Sein pour les trois niveaux. Cela permettrait d'ouvrir le collège même en cas d'absence d'un adulte.

- Un minimum de quatre professeurs en même temps sur les autres îles.

- pas d'utilisation intensive de la visio afin de limiter le temps devant écran des élèves et de préserver une relation humaine nécessaire.

Les enseignants, les maires et les personnalités extérieures.